



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Amenagement d'un complexe touristique naturiste a Leucate

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TERRES DU SOLEIL PROMOTION

Raison sociale

TERRE DU SOLEIL PROMOTION

N° SIRET

49125689700043

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FRIZET

Prénom(s)

Laurent

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., tous Dispositifs Dont Le Prelevement Est Supérieur Ou Égal A 30 M ³ Par Heure Deau De Mer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit ici d'une démarche de soumission volontaire à examen au cas par cas, la version du projet initial de 2016 a été soumise au cas par cas et a conclu à la nécessité de conduire une étude d'impact. Le projet a depuis évolué et a réduit sa surface, passant ainsi sous les seuils de cas par cas, nous le soumettons de façon volontaire à l'autorité environnementale vu l'historique du projet. Le terrain est classé en zone 1AUn au Plan Local d'Urbanisme de Leucate. PLU de 2008 modifié 9 fois, dernière modification en date : 25 juillet 2022. PLU en cours de révision, zone classée en 1AUn dans la révision en cours, arrêté le 7 avril 2025. La zone 1AUn : zone réservée à l'urbanisation à court terme, dédiée à l'aménagement des villages naturistes. Les terrains sont actuellement libres de construction sur un sol sableux. Le procédé constructif envisagé à ce stade consiste en la mise en place de constructions sur pilotis afin d'impacter le moins possible le sol. Projet de construction d'hébergements touristiques dédiés au naturisme, ombrières photovoltaïques sur stationnements prévus, liaisons piétonnes et bâtiments sur pilotis.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'opération consiste à répondre à la demande d'hébergement touristique sur le littoral méditerranéen en comblant un secteur situé entre deux zones déjà urbanisées dans le village naturiste existant à Leucate.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux devraient debiter courant 2027 pour une durée d'environ 24 mois. Les travaux se dérouleront en 2 phases distinctes: - 2 permis de construire pour les projets d'hébergements touristiques (2 tranches), tranche 1 : 90 logements et tranche 2 : 60 logements. Il est proposé un projet innovant basé sur les principes suivants : - Une architecture en bois, à la fois pour la structure générale et les façades. Ce concept architectural est parfaitement adapté au site. - Une construction générale sur pilotis. Ce concept a un double avantage : - Il réduit de manière significative l'imperméabilisation des sols liée aux constructions, conservant ainsi une très grande emprise dans son état d'origine. L'objectif premier de cette démarche constructive est de libérer le sol de l'emprise des constructions et plus généralement de limiter les interventions et les impacts sur le site, engageant ainsi une démarche particulièrement respectueuse du milieu naturel. - Il permet de gérer une distribution des réseaux hors sol, regroupés dans un encoffrement dissimulé sous les passerelles. Ce principe a l'avantage de réduire de manière très importante les tranchées et, par voie de conséquence, les impacts sur le site. Ce concept serait étendu aux cheminements piétons d'accès aux logements. L'accessibilité pour les PMR est prévue aux extrémités des pontons. Les logements étant, par ailleurs, conformes à la réglementation en la matière.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les axes circulaires sont limités et réduits au minimum pour permettre l'accès aux résidences tout en préservant le caractère naturel du terrain. Il a été choisi de privilégier les parcours piétons permettant de relier les différents secteurs bâtis entre eux ainsi que chacun des secteurs aux aires de stationnement qui sont ici regroupées et optimisées. La composition d'ensemble est régie par l'ondulation de grands axes piétons qui traversent le site et sur lesquels s'accrochent les différentes fonctions et secteurs d'habitation. Ces cheminements favorisent les déplacements doux. L'impact des véhicules est minimisé. Dans un souci de respect du site, les espaces de stationnements privés ou publics sont regroupés et traités simplement afin de maintenir une perméabilité maximale du sol et une intervention limitée sur le terrain actuel. Le projet devrait compter à terme environ 150 logements. Un jeu de ganivelles borde les cheminements ainsi que les extrémités des aires de stationnements afin de limiter l'accès des véhicules et des piétons aux zones réservées à cet effet par respect au site dans lequel on pénètre. Les grands axes piétons cheminent entre les stationnements afin de canaliser les visiteurs vers le « chemin des plages ».

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration loi sur l'eau et Permis de construire valant division

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol (2 tranches + surface passerelles piétonnes + surface ombrières PV) Surface de plancher Nombre de logements (tranche 1 et 2) Places de stationnements (privées + publics)	(7690, m2) (8247, m2) (150, logements) (212 (167 + 45), places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Leucate est une commune littorale, le projet est compatible avec la loi Littoral (voir annexe volontaire n°3 : Note loi Littoral).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE de l'Etat dans l'Aude. Ce PPBE ne concerne pas le site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Zone delimitée en phase pre-etude du projet mais pas recense par le SAGE ou l'inventaire regional.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRL
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le plan de prevention des risques littoraux de Leucate a ete approuve par arrete prefectoral n° DDTM-SPRISR-2016-031 du 5 janvier 2017 et modifie le 02 aout 2021.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE Aquifere multicouche pliocene
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	ZSC Complexe lagunaire de Salses FR9101463 située a 230 m au nord ZSC Prolongement en mer des Cap et etang de Leucate FR9102012 située a 280 m a l'est ZPS Complexe lagunaire de Salses-Leucate FR9112005 située a 230 au nord ZPS Cote languedocienne FR9112035 située a 280 m a l'est
D'un site classé ?	☐	☒	Site classe le plus proche : Fort de Salses et ses abords situe a environ 12km au sud-ouest du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet sera raccorde aux reseaux existants, il necessitera de l'eau potable pour les logements ainsi que pour l'arrosage des nouvelles plantations les premieres annees (besoins limites car essences locales adaptees et techniques de paillage). Il sera relie au reseau existant. L'eau potable du territoire provient de la nappe du Pliocene. Impact negatif faible sur les prelevements en - -
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Equilibre deblai/ remblai: le projet intervient le moins possible sur le sol.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Equilibre deblai/ remblai: le projet intervient le moins possible sur le sol.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet a été pris en compte dans l'analyse de l'adéquation besoins/ressources en eau potable future du SDAEP de Leucate qui montre un équilibre à 2030 et prévoit un programme de travaux afin de sécuriser la ressource à horizon 2040. La charge entrante actuelle équivaut à 40% des capacités des STEP de Leucate, laissant une marge confortable pour traiter les effluents du
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet a fait l'objet de plusieurs évolutions afin d'éviter les secteurs à enjeux fort et modéré de conservation (cf annexe volontaire n°1 : étude écologique). Les constructions se feront sur des zones à niveau d'enjeu de conservation faible. Le projet preserve les stations d'espèces floristiques protégées à enjeu de conservation modéré (Euphorbe de Terracine, Koelerie du littoral et
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le diagnostic écologique réalisé met en avant, au regard des habitats présents et des prospections sur site, un intérêt écologique du site de projet faibles pour les espèces déterminantes Natura 2000 des sites alentours. Suite aux inventaires, pas d'enjeu particulier notable pour les espèces liées aux sites N.2000 et pour les habitats d'intérêt communautaire - Pas d'incidences négatives significatives (cf annexe volontaire n°4 : notice simplifiée
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Selon l'occupation du sol du Grand Narbonne de 2021, le projet se situe en milieux naturels ouverts de type Pelouse. Le diagnostic de terrain a permis d'affiner l'occupation du sol, ainsi le site de projet comprend : des zones rudérales, des friches sablonneuses et de petites zones de fourrés mixtes et peuplements de Cannes sur remblais. Consommation limitée grâce aux dispositifs sur
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site de projet est localisé en zone RL1, RL2 et RL3 du PPRL, des relevés de terrains ont été réalisés par un géomètre in-situ afin de prendre le pas sur le PPRL (conformément au règlement du ppri). Ainsi le projet est corrélaté au plan réel du géomètre et s'adapte ainsi aux contraintes de l'aléa submersion (bâtiments implantés en cote NGF >1,50m, stationnements perméables prévus
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet sera relié aux réseaux. Impact nul.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Flux de circulation supplémentaire engendre par la création de logements, déplacements en transports en commun possibles avec un arrêt de bus au droit du projet (permettant une liaison vers les gares de Narbonne et Leucate) et des liaisons piétonnes pour relier le projet avec les quartiers voisins. De plus le projet prévoit des stationnements regroupés pour privilégier les déplacements piétons internes. Impact négatif faible sur la
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Existence à proximité de nuisances sonores liées à la RD 627 (arrêté n°2014031-0003 portant approbation des cartes de bruit des routes départementales sur le territoire du département de l'Aude). Le projet se situe en dehors
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet engendrera une pollution lumineuse du fait de l'implantation d'un éclairage public sur les poches de stationnement et les cheminements piétons, il restera limité. Il prendra la forme de candélabres adaptés à la
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est actuellement déjà touché par l'éclairage public existant au niveau des voiries traversant le site et permettant de rejoindre les zones déjà urbanisées à proximité immédiate (elles aussi éclairées). Impact négatif
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet sera raccorde au reseau d'assainissement existant, suffisamment dimensionne. Impact nul.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Dechets menagers uniquement, integres a la collecte existante de l'intercommunalite. Impact negatif tres faible sur le long terme.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Projet eloigne de sites patrimoniaux, culturels ou archeologiques connus. Le projet prend en compte les vues paysageres lointaines a preserver depuis le site, le paysage faisant partie des atouts du site. L'architecture prevue s'integre sobrement dans son environnement, aucun impact previsible sur les vues vers le site depuis Leucate village et d'autres points hauts a proximite, la RD 687 surplombant le site de projet (voir partie paysage
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Zone actuellement non utilisee.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement : - Réduction de la surface du projet initial pour éviter un grand secteur en zone à enjeu écologique modéré et suppression du projet de parking public dédié à l'accès à la plage : 5,2 ha en 2016 et 2,8 ha aujourd'hui. - Évitement des stations d'espèces végétales protégées localisées : cette mesure vise à préserver les stations observées au niveau de la zone d'étude. Les habitations prévues initialement ne seront pas construites. Un balisage des zones sera effectué et une protection par ganivelles pour éviter les piétinements (mise en défend). Il sera maintenu une connexion écologique (corridor) avec le milieu naturel proche pour permettre aux stations de perdurer. - Balisage de l'emprise des travaux: installation des zones de dépôt du matériel hors des zones écologiquement sensibles est nécessaire pour limiter une emprise supplémentaire sur le milieu naturel liée aux travaux. De plus, le risque de pollution accidentelle d'un milieu sensible sera ainsi limité. Ces zones devront donc être mises en place dans l'emprise permanente du projet - Préservation des zones humides inventoriées sur la zone d'étude. Mesures de réduction : - Adaptation du calendrier des travaux pour réduire les perturbations sur la faune locale : le début des travaux devra se faire au mois d'octobre. - Logements et liaisons piétonnes sur pilotis afin de réduire l'impact sur le sol, cela permettra également de maintenir le déplacement des petites espèces terrestres présentes sur site. Mesure d'accompagnement - Maintien des arbres présents significatifs (Tamaris, oliviers), plantations nouvelles typiques du littoral, enlèvement des espèces envahissantes présentes (griffes de sorcières), ce qui améliorera la naturalité du site.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le porteur de projet a fait évoluer son projet depuis la 1ère version en réduisant sa surface de manière importante afin d'éviter les zones à plus fort enjeu écologique. Il intègre les sensibilités écologiques du site en évitant les zones humides et les stations à espèces protégées recensées, afin de définir un projet de moindre impact écologique. L'emprise au sol est réduite au strict nécessaire avec des bâtiments et liaisons piétonnes sur pilotis. L'impact du projet sur les sites Natura 2000 alentours et espèces inféodées est considéré comme non significatif. Au final, compte-tenu que l'impact global du projet sur l'environnement est jugé faible à très faible, qu'il est ici déposé une demande de cas par cas volontaire pour garantir une transparence vis-à-vis de l'autorité environnementale afin de montrer l'intégration des enjeux

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **FRIZET**

Prénom Laurent

Qualité du signataire Maitre d'ouvrage

À Perols

Fait le 16-09-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)